

AFFAIRE N° 25 - Autorisation d'agir en justice : Madame AH-SING
C/VIRAPIN C/Commune de Saint-Denis - Accident de la circulation -
Feux de signalisation.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs,

Le 10 septembre 1979, alors qu'elle circulait au volant de son véhicule, Madame AH-SING Alexandre est entrée en collision avec la voiture de Monsieur Roger VIRAPIN au carrefour des rues Jules Olivier et Maréchal Leclerc.

Madame AH-SING impute cet accident à un défaut de synchronisation des feux de signalisation implantés au carrefour, mettant en cause la responsabilité de la Commune de Saint-Denis dans cette affaire.

La requérante n'ayant pu à ce jour obtenir réparation des dégâts occasionnés à son véhicule, a porté le litige devant le Tribunal d'Instance de Saint-Denis en vue de tenter une conciliation entre les parties et à défaut obtenir la condamnation judiciaire in solidum de la Commune et de M. VIRAPIN en réparation du préjudice subi.

Aux fins de représentation de la Ville dans cette instance, je vous demande de m'autoriser à défendre dans ce litige, valider les actes de procédure qui auraient pu être introduits et au besoin à agir ou défendre devant la juridiction supérieure.

Comme pour toutes les affaires mettant en cause la responsabilité de la Commune, ce contentieux est suivi par notre assureur en responsabilité civile, la Compagnie d'Assurances "LA PRESERVATRICE", lequel est subrogé dans nos droits.

Je mets la question aux voix.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -
"Affaires Générales : Favorable."

ADOPTE A L'UNANIMITE

Reçu à la Mairie
le 05/07/1983

Le MAIRE : "Carence" est un terme trop fort. D'ores et déjà nous avons trop de candidats et il n'est pas juste de donner des illusions à d'autres. Si nous trouvons des activités différentes de celles-ci, les candidats éventuels prendront peut-être part à la deuxième phase.

M. ANNETTE : Par manque d'information, on peut perdre un candidat intéressant.

Le MAIRE : On arrivera toujours à trouver des personnes qui ne seront pas au courant. Pourvu qu'une majorité soit déjà au courant, c'est déjà bien. Nous n'avons pas la prétention de tout faire en une seule fois.

Je mets aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE
(11 abstentions)

Reçu à la Préfecture
le 05/07/1983